



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 21 octobre 2021**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
	MM.	Enrico Castelli	vice-président
		David-Peter Le	secrétaire
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	Simona Korff, Line Müller,
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Christophe Berthelet, Yannick Dupraz, Denis Jotterand, Stéphane Morand	José Burgos,
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	M.	Fabien Gillioz	conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation par le(s) lauréat(s) du projet d'architecture retenu pour le futur quartier de la Poste
2. Présentation des règles cantonales en vigueur concernant la gestion des routes, par M. Widmer, Directeur de la Direction générale Arve-Lac au DI/OCT – Questions-réponses
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de l'Exécutif
6. Présentation du projet de budget 2022
7. Élection d'un représentant au Conseil intercommunal du GIPE (Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge), désigné par le Conseil municipal, en remplacement de Madame Chloé Bourgeois, démissionnaire au 31 juillet 2021
8. Demande de naturalisation genevoise
9. Divers.

La Présidente ouvre la séance à 19h30 en annonçant les personnes excusées et en souhaitant la bienvenue à toutes et tous. Elle accueille les lauréats du projet d'architecture retenu pour le futur quartier de la Poste.

Arrivée de Paola Sanz Velasco.

1. Présentation par le(s) lauréat(s) du projet d'architecture retenu pour le futur quartier de la Poste

Le Maire souhaite, au nom de l'Exécutif et des Autorités, la bienvenue à Vincent Caussignac et Alberto Figuccio, architectes lauréats, ainsi que Marc Michela, président de la FIM. Ceux-ci présenteront ce soir le projet qui sera réalisé par la FIM.

Marc Michela, qui se réjouit d'être parmi le Conseil municipal, ce soir, fait un bref historique sur le déroulement du processus d'engagement des études pour le développement de Meinier. Cela fait plus de deux ans que la FIM s'est penchée sur cette opportunité de réaliser un espace de logements et de commerces sur la parcelle n° 1132 du 28, route de Gy. Un questionnaire sur l'aménagement de la parcelle avait été transmis en 2020 à l'ensemble des Conseillers municipaux et magistrats. Les élus de la nouvelle législature, ainsi que les membres de la FIM, ont également eu l'opportunité de répondre à ce questionnaire. Les réponses ont permis de définir les lignes d'un développement possible. **Marc Michela** espère que les autorités communales se reconnaîtront dans ce projet.

En novembre, le Conseil municipal a autorisé la FIM à engager Fr. 300'000.- permettant le lancement du concours d'architecture visant à valoriser la parcelle. Avec le concours de Pascal Tanari, architecte-conseil, et sa collaboratrice, un cahier des charges a été établi et un jury a été formé de membres professionnels et non professionnels afin de mettre en place la procédure du concours en mode sélectif (soit non anonyme au départ). Les candidats devaient s'inscrire sur un site officiel, conformément aux règles AIMP. Sur les 54 candidatures annoncées, 15 dossiers ont été retenus, une sélection basée sur les compétences, les motivations, la compréhension du problème, la connaissance des territoires genevois et meynites, la présentation des activités de ces bureaux.

Ces 15 bureaux d'architectes, après remise des documents par la FIM, ont rendu anonymement leurs projets fin août. Le jury a alors procédé à l'analyse détaillée des dossiers, et les experts ont accompagné cette procédure.

Arrivée de Gérard Widmer et de Maxime Monnier.

Les critères principaux retenus portaient sur la qualité urbanistique, la qualité architecturale, la qualité environnementale et la faisabilité économique. Pour mémoire, l'objectif est de prévoir des logements locatifs entre 3 et 6 pièces, des commerces de proximité (voire des petits artisans), un cabinet médical et un espace extérieur public, le tout construit en deux phases pour permettre aux locataires actuels du 28, route de Gy de déménager après la première phase de construction (à l'emplacement des jardins familiaux actuels).

Le 30.9.2021, le jury du concours a classé les 5 premiers projets retenus, dont 2 qui étaient pratiquement à égalité. **Marc Michela** montre des images de ces 5 projets avant de passer la parole à Alberto Figuccio.

Alberto Figuccio indique que le bureau A&F Architectes pilote le groupe pluridisciplinaire composé d'un ingénieur civil, Boss & Associés, et un bureau d'architectes paysagistes, MAP, représenté et dirigé par Maxime Monnier. Le groupe a travaillé de concert pour développer le projet lauréat du concours. Au nom de l'équipe, il remercie l'ensemble du jury pour ce beau prix.

La parcelle est la dernière propriété de la commune disponible pour répondre à des besoins de caractère public avec des logements collectifs. C'est pour cette raison que le projet ne représente pas seulement une offre de logements pour les futurs habitants, mais aussi une véritable opportunité pour créer des espaces au service de la collectivité. La construction de logements dans une telle zone constitue une extension du village qui a pour responsabilité de valoriser les qualités intrinsèques du lieu. Les enjeux programmatiques consistent en effet à la création d'un écoquartier durable et mixte comprenant des logements, des surfaces d'activités, des commerces, des équipements et des espaces publics afin d'apporter une réponse quantitative et qualitative aux besoins de la population meynite.

L'approche des lauréats, pour ce site, s'intéresse avant tout à des questions urbaines. La route de Gy représente un axe structurant du village, sur laquelle des secteurs à caractère public sont connectés (école, bâtiment intergénérationnel, parcelle 1132). Les centres d'intérêt collectifs sont ainsi liés les uns aux autres et entre eux le long de cet axe central de l'organisation villageoise. Cette structure favorise le développement des espaces de rencontre ouverts sur le village.

Les lauréats ont été séduits par la présence, sur le site, d'une surface dédiée aux jardins potagers ouverts sur la campagne et ont ressenti la nécessité d'ouvrir cet espace commun aux usages collectifs au nord du site.

Alberto Figuccio poursuit sa présentation en apportant différentes explications et en présentant les bâtiments projetés. À l'issue de celle-ci, il indique que participer à ce concours était, pour cette équipe pluridisciplinaire, une occasion d'apporter une contribution professionnelle au développement du territoire. Le thème du logement est pour les lauréats le centre de la recherche sur laquelle se fonde le développement qualitatif du territoire. Même dans un contexte tel que la zone 4B protégée, les réflexions urbaines et de société devront être mêlées pour répondre avec justesse et finesse aux enjeux locaux et globaux, mais aussi aux enjeux individuels, et même psychologiques. En effet le logement, en plus d'enjeux propres à la construction contemporaine, touche à l'intimité des habitants et à leur capacité au bonheur. La joie de grandir, de s'épanouir en famille, de s'émanciper, de construire un foyer, de vivre entouré, de cultiver son intimité.

C'est avec un sentiment de responsabilité que les lauréats s'engagent dans un tel programme et, à cet effet, mettent leurs compétences collectives à contribution. Leur objectif premier est de donner pleine satisfaction au maître d'ouvrage pendant les phases d'étude, de réalisation et à long terme. De plus, l'engagement pour une construction durable rejoint leurs propres convictions et sera la base de réflexions constructives, techniques et architecturales, qu'ils auront le plaisir de partager avec la FIM.

Alberto Figuccio, qui remercie les élus pour leur attention, est chaleureusement applaudi.

Marc Michela encourage les élus à poser leurs éventuelles questions.

À la demande de **David-Peter Le**, **Alberto Figuccio** précise que selon le règlement des constructions du canton de Genève, les surfaces des 5 pièces seront de 82 m², et les 6 pièces de 91 m². Le bois prévu pour les façades extérieures est, selon l'expérience des lauréats, traité pour l'extérieur avec des produits naturels. Cette protection lui garantira une pérennité de 20 ans.

Sur une question de **Yannick Dupraz**, **Marc Michela** précise que les 5 projets retenus étaient presque tous en bois. Le projet lauréat combinera minéral, bois et béton (dalles mixtes). La volonté de la FIM était aussi d'avoir des bâtiments répondant aux nouvelles normes et exigences environnementales, pour lesquelles le bois est préférable. Ce matériau présente beaucoup d'avantages et tient en tout cas 20 ans (façades).

Denis Jotterand s'étonne qu'il n'y ait pas de places de parking public en surface ou en sous-sol pour les commerces prévus.

Marc Michela indique que 8-10 places de stationnement sont prévues à l'extérieur ; il s'agit à ce stade d'un avant-projet dont les détails seront affinés. **Vincent Caussignac** précise que l'espace central (potager) sera en pleine terre ; les sous-sols ne seront creusés que sous les bâtiments. Le rapport et les commentaires du jury (dont Ania Schwab, Valérie Sella, Enrico Castelli) seront aussi pris en compte ; le projet pourra évoluer, conclut **Marc Michela**.

Sur une question de **Line Müller** à propos de l'ensoleillement (bâtiments et jardins), **Alberto Figuccio** précise que les bâtiments sont orientés nord-sud ; il n'y a pas de façade exposée au nord. Et la cour intérieure sera bien ensoleillée. **Vincent Caussignac** ajoute que les bâtiments seront de faible hauteur (ombres portées relatives), garantissant un espace plutôt ensoleillé. La distance entre les bâtiments sera au minimum de 14 m, complète **Alberto Figuccio**.

Sur une question de **Simona Korff** à propos des terrasses aux 1^{er} et 2^e étages, **Alberto Figuccio** indique qu'il s'agit de balcons filants. Il ne s'agit pas de coursives (espaces de circulation) ; les balcons seront exclusivement attribués à chaque appartement (et séparés).

Sur une question de **Boris Aellen** à propos du mode de chauffage, **Alberto Figuccio** indique que ces questions, qui n'étaient pas incluses dans le concours, seront à développer dès la première étape des études.

Marc Michela rappelle qu'il n'est plus possible d'installer des systèmes au mazout ou au gaz. La FIM tend vers un écoquartier de 35 logements, pour l'instant. Ce projet apportait le plus de réponses pour une mise à disposition d'appartements à la population.

Le Maire souligne qu'il s'agit d'un avant-projet qui évoluera. Une bonne année sera nécessaire pour développer celui-ci (matérialité des façades, distances aux limites, etc.) avant de le présenter à nouveau au Conseil municipal. Il faut aussi tenir compte des contingences qui sont, à Genève, extrêmement importantes. Le nombre d'appartements, les coûts, toutes ces questions évolueront encore. Il est essentiel de retenir que ce n'est pas la commune qui construit, mais la FIM qui est maître d'ouvrage. Le Conseil municipal devra voter les crédits relatifs à ces constructions ; la FIM prendra les options et aura des contacts réguliers avec les architectes.

Marc Michela annonce que demain soir, tous les plans et maquettes des projets concourants seront exposés à la salle communale et la buvette (pass sanitaire). L'opération portes ouvertes débutera à 17h30 et, à 18h30, le prix sera remis aux lauréats, avec une présentation d'Alberto Figuccio, qui sera suivie d'un apéritif. Cela permettra d'entendre aussi les réactions du public, ce qui est important pour affiner un projet. Car le rôle de la FIM est aussi d'être proche de la population afin de répondre au mieux au bien-être de la commune et de ses habitants. L'exposition sera encore visible lundi, mercredi et vendredi de 16h30 à 19h30 (pass sanitaire requis).

La Présidente remercie Marc Michela et l'ensemble des lauréats, qui sont chaleureusement applaudis avant d'être libérés.

Départ de Marc Michela, Alberto Figuccio, Vincent Caussignac et Maxime Monnier.

2. Présentation des règles cantonales en vigueur concernant la gestion des routes, par M. Widmer, Directeur de la Direction générale Arve-Lac au DI/OCT – Questions-réponses

La **Présidente** souhaite la bienvenue à **Gérard Widmer**, directeur de la direction générale Arve-Lac au DI/OCT, venu pour présenter les règles cantonales en vigueur concernant la gestion des routes, et plus particulièrement concernant la route de Gy.

Le Maire ajoute que comme promis, et suite à la délibération déposée par quelques membres du Conseil municipal, il s'agissait de répondre à celle-ci de la manière la plus officielle possible. Il a donc contacté Gérard Widmer, qui fait l'amitié d'être ici ce soir afin de répondre en direct à toutes les questions des élus. Gérard Widmer répondra d'abord aux propositions figurant dans la délibération, et aux questions sur les possibilités d'améliorer la mobilité à travers le village, et peut-être aussi autour du village.

Gérard Widmer remercie les élus pour leur invitation. La thématique de la route de Gy est connue depuis des années et est l'objet de nombreux échanges avec l'Exécutif. Il reprend les trois points principaux de la délibération, à savoir : sécurisation des trottoirs, création de pistes cyclables bidirectionnelles, réduction à 30 km/h jour et nuit (diminution du bruit).

Réduction 30 km/h

Cet élément a aussi été présenté ce midi à l'ACG dans le cadre d'une séance spécifique sur la mobilité. Un des articles de la LMCE indique que pour les axes des réseaux primaires et secondaires du réseau routier, dans le cadre de la traversée des localités (Meinier étant une localité traversée par un axe secondaire), il est possible de mettre en place un secteur à 30 km/h (et non une zone 30 km/h, qui implique des mesures de modération de trafic) par le biais d'une signalisation. De tels projets ont par exemple été mis en place à la Capite, Vandœuvres, Chêne-Bourg et Jussy.

Lorsque l'aménagement de la route de Gy a été réalisé, il y a quelques années, cette problématique de mettre en place une zone 30 km/h avait déjà été abordée. Or, selon la loi sur le réseau routier, les zones 30 km/h n'étaient pas prévues sur le réseau secondaire. L'aménagement qui a été réalisé sur la route de Gy, tout en maintenant la vitesse à 50 km/h, était quasiment compatible avec une circulation à 30 km/h, notamment avec la mise en place du stationnement en quinconce de part et d'autre de la route, obligeant les véhicules à serpenter entre, ce qui réduit leur vitesse. L'application de la LMCE que l'OCT recommande aux communes viendrait renforcer assez simplement cette modération de vitesse.

Le Conseil d'État a lancé, ce printemps, une consultation assez large afin d'utiliser la modération de vitesse pour lutter contre le bruit routier. Sur l'exemple de ce qui a été fait à Lausanne ou des tests aux boulevards du Pont-d'Arve et de la Tour, le Conseil d'État a mis une stratégie en consultation. Celle-ci vise à passer toute une série d'axes au centre-ville à 30 km/h, et à 50 km/h en dehors du centre-ville (la nuit).

La LMCE permet de répondre assez facilement à la délibération. En termes de procédure, des relevés de vitesse doivent être faits. **Gérard Widmer** en a reçu cette semaine de la commune. Processus : 30 jours d'enquête publique, puis publication pour 30 jours dans la FAO d'un arrêté de réglementation de vitesse ouvrant 30 jours de droit de recours. En 3 mois environ, une telle mesure pourrait donc être mise en place à Meinier.

Sécurisation des trottoirs et réseau cyclable bidirectionnel

Une démarche a été menée ce printemps avec la commune pour mettre aux normes certains passages piétons, qui étaient trop proches des arrêts de bus pour respecter les cônes de visibilité pour les piétons.

Concernant la sécurisation des trottoirs, des solutions simples et ponctuelles pourraient être mises en place aux endroits où les élus pensent qu'il y a des soucis. Il faudra en revanche tenir compte du gabarit de la route de Gy, qui est relativement limité (6-7 m). En cas de trafic agricole et de transports publics (bus), il n'est pas forcément possible d'élargir plus les trottoirs. Vu le gabarit restreint de cette route au centre du village, intégrer des pistes ou bandes cyclables est quasiment impossible. En effet, la norme impose un minimum de 1,5 m par piste cyclable, soit 3 m pour 2 pistes. Sur un axe de 6-7 m, il ne resterait plus que 3 m pour les autres véhicules. Sans faire des emprises ou démolir des bâtiments dans le centre, créer des aménagements cyclables de part et d'autre sur la route de Gy n'est donc pas une solution. Sur l'exemple de ce qui se fait au centre-ville ou dans certaines zones 30 km/h, les cyclistes peuvent, à cette vitesse, être devant les voitures, ce qui sécurise passablement les déplacements. La police est tout à fait à même d'effectuer des contrôles dans les zones ou secteurs 30 km/h, le procureur général ayant levé sa réticence sur ce point ce printemps.

En termes de bonne compréhension de l'aménagement routier, et sur les endroits identifiés à mettre à 30 km/h, certains aménagements complémentaires de petite dimension seront peut-être nécessaires. Mais sur un axe où passent les bus et le trafic agricole, mettre en place des seuils est extrêmement délicat, autant pour les usagers des bus que pour certains habitants, qui se plaignent du bruit engendré.

Un secteur 30 km/h pourrait être mis en œuvre facilement, ce qui répondrait déjà à une partie des considérants de la délibération.

Concernant la création d'un réseau cyclable bidirectionnel, un élément a aussi été présenté ce midi aux autorités de la Ville de Genève. En effet, l'État souhaiterait créer des axes forts de mobilité douce, qui viendront s'intégrer dans un réseau cyclable à l'échelle cantonale. Un projet de loi devrait être déposé pour un crédit d'étude de 15 millions, ce qui préfigure des investissements financièrement conséquents pour accélérer la transition climatique. Cette démarche s'intègre dans une logique de réseau avec l'utilisation, à certains endroits, des axes avec relativement peu de trafic (communaux par exemple). **Gérard Widmer** souligne la nécessité d'avoir vraiment cette logique de réseau offert aux cyclistes pour se déplacer de manière sécurisée, et non pas se focaliser sur un seul axe.

À la demande du **Maire, Gérard Widmer** indique qu'environ Fr. 600'000.- ont été budgétés par le canton (projet Agglo) pour mettre en place un balisage vélos (l'autre moitié des coûts serait répartie sur les différentes communes). Un des grands enjeux pour l'OCT, c'est que ce balisage soit vraiment intercommunal. Une démarche sera proposée à plusieurs communes de la rive droite pour un site test jusqu'en mars 2022. Puis cette façon de travailler sera déployée dans les autres communes pour aboutir à un projet d'ici la fin 2022. Ce balisage intégré sur les 45 communes permettrait d'orienter le trafic cycliste à la fois pour aller vers les pôles d'intérêts et, pour certains, de compléter des itinéraires existants (TCS par exemple). Ce balisage serait plutôt destiné aux déplacements pendulaires (rapides) et orienterait les cyclistes sur des axes moins utilisés par le trafic automobile.

Sur une question de **Coranda Pierrehumbert, Gérard Widmer** confirme qu'une communication autour de ce balisage est prévue (sites web, affiches, etc.).

Un balisage pour les écoliers se rendant à l'école sera-t-il inclus (pendularité des enfants), demande **Coranda Pierrehumbert. Gérard Widmer**, qui cite les itinéraires pédibus, imagine que

l'accès aux écoles pourrait être une des thématiques de ce jalonnement (accès bâtiments publics) même si, en ville de Genève, peu d'élèves se rendent à l'école primaire en vélo.

Boris Aellen indique que depuis qu'ils ont été élus, les Conseillers municipaux participent à de nombreux cours et conférences. En apprenant dernièrement la réfection de la route de Gy, et au vu des nombreux thèmes soulevés au travers de Communes & climat, les auteurs de la délibération ont pensé qu'il fallait un moteur pour accélérer les choses. En novembre 2020, un collaborateur de l'OCT disait que les gaz à effet de serre devraient avoir diminué de 60 % en 2030, et de 90 % en 2050. Un tel objectif induit d'aider les gens à trouver d'autres modes de déplacement (vélo, marche, etc.). Voilà pourquoi ils ont lancé l'idée de transformer cette route, sachant que le 30 km/h permet également de réduire les nuisances sonores. Le but était aussi que les enfants, dont ceux du futur quartier de la Poste, puissent se rendre en toute sécurité à l'école. La route de Gy est un axe principal, beaucoup d'enfants doivent attendre longtemps avant que les voitures s'arrêtent ; le 30 km/h semble être une bonne solution. Y adjoindre des bandes cyclables aiderait les gens à faire attention aux vélos. Et rehausser le trottoir à trois endroits un peu dangereux (et installer une barrière) permettrait d'éviter que les voitures roulent dessus.

Boris Aellen relève que ce tronçon figure dans le plan cantonal de la mobilité douce. Voilà pourquoi les solutions qu'il vient d'énumérer semblaient logiques aux auteurs de la délibération par rapport à l'organisation générale du Grand Genève.

Gérard Widmer rappelle qu'il n'y a pas d'aménagements ou marquages cyclables dans une zone 30 km/h. Les kilomètres de réseau sur les zones 30 km/h sont aussi pris en compte dans le calcul de l'itinéraire cyclable. La configuration actuelle de la route de Gy est quasiment la configuration d'une zone 30 km/h. Ce n'est pas parce que le canton trouve un intérêt à une circulation cycliste sur cet axe qu'il faut forcément y faire des aménagements. Un travail a par exemple été mené sur la route de Bellebouche, entre Meinier et Gy, où des emprises sur le domaine agricole devront être faites pour réaliser un aménagement cyclable continu. En effet, les véhicules circulent beaucoup plus vite sur ce tronçon que sur la route de Gy, surtout au centre de Meinier. Faire en sorte que la réglementation soit respectée permettra de faire en sorte que les véhicules y roulent à 30 km/h, améliorant ainsi la sécurité et la réduction du bruit.

Concernant les aménagements ponctuels sur les trottoirs, certains endroits ont été identifiés cet été avec la commune, où il faut aussi que les véhicules puissent se croiser. L'OCT et les Autorités ont par exemple vu un tracteur qui a dû, à un moment donné, légèrement monter sur le trottoir pour croiser le bus. Il faut parfois réfléchir à certaines possibilités, comme du stationnement en quinconce, afin de permettre les croisements à certains endroits. Supprimer ces espaces qui aident à modérer le trafic aura pour conséquence une augmentation de la vitesse des véhicules.

Quant à la perspective de la transition climatique, le 60 % cité par Boris Aellen représente le nombre de tonnes de CO₂ à diminuer à Genève. Ce n'est pas lié aux déplacements ou transports (objectif de -40 % pour les prestations kilométriques à 2030, soit les déplacements réalisés). En effet, ce n'est pas le fait de posséder une voiture qui est contesté ; l'objectif est d'offrir aux gens une solution alternative pour leurs déplacements quotidiens afin qu'ils l'utilisent moins, ou uniquement pour certains déplacements. Les mesures qui seront prises, ces prochaines années, permettront de décourager potentiellement les habitants du Grand Genève de se rendre au centre-ville en voiture. Le canton favorisera à certains endroits des axes de mobilité douce, à d'autres des axes de transports collectifs, et ailleurs une certaine fluidité pour les véhicules automobiles, notamment le trafic professionnel. L'usage de la voiture relève de choix individuels liés à la pratique des uns et des autres (courses, loisirs, etc.), et c'est sur ces usages que le Conseil d'État souhaite agir.

Yannick Dupraz demande si les performances phoniques d'une limitation à 30 km/h et d'un revêtement phonoabsorbant ne seraient pas les mêmes. Et ne serait-il pas plus écologique et

sensé de refaire cette route lorsqu'il y aura un vrai besoin, par exemple à la fin du chantier du futur quartier de la Poste ?

Gérard Widmer souligne que le canton doit aussi respecter, d'ici 2023, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit. Il n'est donc pas possible d'attendre la réalisation de ce futur quartier. Dans le canton de Genève, les communes sont les plus grands propriétaires des routes. Or chaque propriétaire a le devoir et l'obligation de respecter les normes de bruit. Les revêtements phonoabsorbants ont une certaine performance (-8 à -9dB à la pose, ce qui est assez impressionnant en termes de sensation auditive). À certains endroits, où les nuisances sonores sont importantes, la pose de ce revêtement ne suffit pas ; il est alors nécessaire de réduire aussi la vitesse.

Concernant l'effet qu'aura le futur quartier de la Poste, une réflexion pourrait être menée, une fois le projet plus abouti, sur d'éventuels aménagements de la route de Gy au droit de ces nouveaux immeubles. Par exemple essayer de créer une continuité de la place, ou apporter des améliorations ponctuelles sur la qualité de l'espace public. Mais la hauteur des arrêts de bus doit être de 22 cm afin de faciliter l'accès au véhicule pour tous les usagers, y compris les PMR (personnes à mobilité réduite). Il ne sera donc pas possible de mettre partout la route et les trottoirs au même niveau. Cette thématique pourra faire l'objet d'un travail commun (FIM, canton, commune) sur une portion réduite.

Gérard Widmer souligne que poser du phonoabsorbant en 2022 sur l'intégralité du tronçon prévu n'est pas, du point de vue de l'État, un faux investissement, car cela permettra de réduire tout de suite le bruit pour le voisinage. La date exacte, qui n'a pas encore été précisée par le génie civil, sera communiquée ultérieurement.

Le village, et la route de Gy en particulier, pourrait finalement bénéficier des mesures déjà existantes afin d'obtenir, rapidement et sans travaux (hormis la signalétique avec, en prime, la pose d'un phonoabsorbant), un village pacifié tant au niveau du bruit que de la vitesse, relève **le Maire**. Grâce à cette conjonction de facteurs, Meinier serait donc plutôt bon élève pour le canton et sa population.

Gérard Widmer ajoute que la mise à 30 km/h par le biais d'une signalétique pourrait tout à fait être instaurée avant la pose du nouveau revêtement. Le délai formel pour la mise en place d'une signalisation est de 3 mois.

Le Maire déplore que les SIG soient intervenus à travers le village sans trop aviser la commune, qui se retrouve considérablement limitée jusqu'à la fin de l'année. Les mesures de vitesse ont été transmises à Gérard Widmer. Quelle importance donne l'OCT à celles-ci ?

Gérard Widmer indique que les baisses de vitesse sont réglementées par un des articles de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière. Un rapport d'expertise doit être joint au dossier d'enquête publique et de prise d'arrêt. Le relevé de vitesses qui lui a été transmis par Michel Vazquez devrait être suffisant, à moins qu'une telle mesure ne soit susceptible de déclencher une levée de boucliers, à Meinier.

Mettre ce tronçon à 30 km/h permettrait donc de résoudre tout le problème de la mobilité douce à Meinier ? demande **Simona Korff**. Car des tronçons comme la route de Gy sont encore inscrits comme à faire sur le plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023. Mettre celui-ci à 30 km/h permettra-t-il de le considérer comme aménagé, dans le réseau cyclable ?

Gérard Widmer précise qu'il s'agira d'un secteur 30 km/h (non d'une zone 30 km/h au sens de l'ordonnance fédérale). Il souligne la nécessité d'adopter une logique de réseau. Ne pas se focaliser sur un axe, mais regarder les possibilités pour un cycliste d'emprunter d'autres axes parallèles ou perpendiculaires afin de rejoindre des itinéraires plus attractifs pour lui.

Le 30 km/h améliorerait, mais ne serait pas optimal pour la mobilité douce selon **Simona Korff**. La commune n'a pas encore planché sur un plan d'actions de mobilité douce. Les rédacteurs de la délibération ont donc pensé, en apprenant la pose d'un nouveau revêtement, que c'était l'occasion de réfléchir et de travailler sur un projet de mobilité un peu plus approfondi.

Le Maire lui rappelle l'existence du plan directeur communal.

Gérard Widmer confirme que l'OCT est tout à fait ouvert à discuter avec la commune sur les éléments qui se trouvent dans son plan directeur. La démarche citée par le Maire concernant le jalonnement pourrait tout à fait, lors du déploiement de cette stratégie sur les communes de la région, permettre d'y réfléchir. Le canton demande aux communes de mener des réflexions intercommunales. Si l'aménagement de la route de Gy n'est pas optimal, il est pragmatique.

Le gabarit qui permet des aménagements cyclables conséquents est de quasiment 2 m dans chaque sens, selon les dernières normes. Au vu du détail de la route de Gy, pour corriger par exemple la faible dimension des trottoirs, il faudrait revoir de façade à façade l'intégralité des aménagements. Par rapport à l'emprise actuelle des trottoirs, il faudrait démolir certaines maisons...

Les gabarits actuels entre trottoirs sont à certains endroits de 6-7 m. La problématique est la même dans d'autres villages : les bâtiments n'ont pas été retirés assez tôt de la route, aussi il n'est pas forcément possible de créer des aménagements cyclables continus, à moins d'instaurer un sens unique. Or les sens uniques dans ce genre de configuration ont pour effet de faire accélérer les voitures, car les automobilistes savent qu'ils ne risquent pas de croiser un autre véhicule. C'est ce pragmatisme que le canton et la commune proposent aux élus afin d'éviter des emprises extrêmement conséquentes qui ne sont pas du tout à l'échelle d'un centre villageois comme Meinier.

Le Maire ajoute que les pistes bidirectionnelles pour les vélos et les Voies Vertes ont mis en évidence le souci quotidien par rapport aux accidents qui peuvent s'y produire. Il y a récemment eu un mort sur les quais à Genève Plage. Les gens s'y comportent extrêmement mal et mettent les piétons en danger même sur les passages piétons, déplore **le Maire** avant de souligner l'existence du plan directeur communal (PDCom), dont au moins 70 pages sont liées à la mobilité. Un très long travail a été mené avec des mandataires sur les deux PDCom successifs. Que les élus aillent découvrir ceux-ci avant d'affirmer que rien n'a été fait.

Le Maire affirme encore que la commune a mis le doigt sur le fait que les cyclistes étaient en sécurité, que ce soit à Trémoulin ou Essert, pour rejoindre une piste cyclable cantonale ou le Centre sportif de Rouelbeau. En conséquence de quoi, pour permettre aux enfants de traverser en toute sécurité, des feux ont été installés sur la route de Compois. Il n'a jamais été question, dans le PDCom, de diriger les enfants sur la route de Gy, mais par les zones 30 km/h ou les passages entre les immeubles qui ont été créés. En conclusion, **le Maire** encourage encore une fois les élus à étudier ce qui a déjà été fait au cours des législatures précédentes afin de ne pas réinventer la roue.

Les élus ont aussi proposé de créer des bandes de couleur le long de la route, rappelle **Boris Aellen** pour qui bien vivre au centre du village, c'est aussi offrir aux enfants, aux adultes et aux personnes âgées de s'y promener en toute sécurité. Il faudrait faire en sorte que les automobilistes, en entrant dans le village, aient envie de freiner, indique **Boris Aellen** en demandant quels sont les retours à propos des revêtements en couleur (par exemple à Puplinge). Si cela joue un rôle sur la vitesse, existe-t-il du phonoabsorbant de couleur ? L'objectif est vraiment de ralentir les véhicules en augmentant la sécurité pour tous et, pour cela, trouver le bon moyen. Meinier propose 20,5 km de routes contre 2,5 km de pistes cyclables. Il doit être possible d'avancer encore là-dessus. Agrandir la place afin de faire du centre un lieu de vie pourrait être une solution.

Gérard Widmer confirme que des marquages latéraux peuvent effectivement permettre de réduire visuellement le gabarit routier à certains endroits. Cela se fait souvent au centre-ville, mais pourquoi pas à Meinier pour, ponctuellement, donner cette sensation. D'autres possibilités existent, comme des bandes centrales ou des bandes polyvalentes avec des enrobés de couleur différente lors de gabarits très larges. Des solutions existent peut-être (cf. Voie Verte), mais plus on touche au phonoabsorbant, plus ses qualités acoustiques baissent.

Il y aurait, dans le prolongement du futur quartier de la Poste, peut-être plus matière à réfléchir à un aménagement différent à cet endroit, par exemple avec des enrobés de couleur, des éléments végétaux, etc. De telles logiques de projets pourront être étudiées avec les architectes.

Caroline Desbiolles demande ce qu'il serait possible de mettre en place aux abords des passages piétons, où souvent les gens ne s'arrêtent pas.

Il faudrait voir chaque passage individuellement (éclairage, visibilité, etc.), indique **Gérard Widmer** en évoquant le travail fait cet été avec la commune sur les arrêts de bus à proximité des passages piétons. Le but était d'écarter ceux-ci pour ne pas gêner la visibilité des piétons qui traversent, ce qui est un des principaux dangers. Il est essentiel de prévoir l'emplacement d'un passage piéton au bon endroit par rapport à la vitesse réglementaire et de signaler celui-ci (norme fédérale). Il est malheureusement relevé que ce sont souvent les cyclistes qui ne respectent pas les piétons. Si les élus ont l'impression qu'un passage piéton est dangereux, un travail pourra tout à fait être fait avec la commune afin de trouver les moyens d'y remédier.

Sur une question de **Simona Korff**, **Gérard Widmer** souligne la complexité d'aménager des zones 20 km/h, qui sont d'ailleurs rares à Genève. Cette idée, irréalisable à la route de Gy, conférerait de surcroît une très mauvaise sensation de sécurité aux usagers, vu les charges de trafic, les bus et le trafic agricole sur cet axe.

En conclusion, **le Maire** indique que Gérard Widmer et son équipe réfléchissent actuellement sur le croisement Carre d'Aval/Carre d'Amont. Ce dernier aura sans doute l'occasion de revenir devant le Conseil municipal afin de présenter des aménagements significatifs pour réduire la vitesse et assurer la sécurité des piétons. De plus, si le Conseil municipal soutient l'Exécutif dans la demande de zone 30 km/h, la commune en profitera pour demander à nouveau au canton d'envisager un passage piéton à l'entrée du village, côté Gy, car cette zone est dangereuse (vitesses élevées) pour les usagers du bus et les piétons. La commune demandera aussi l'instauration du 30 km/h à Essert, un souhait des habitants.

Le Maire remercie Gérard Widmer d'être venu enrichir le débat, et le libère.

Gérard Widmer est chaleureusement applaudi.

La Présidente propose 5 min de pause.

À la reprise de la séance, **la Présidente** demande si les signataires souhaitent maintenir ou retirer leur délibération, qui est pour l'instant suspendue. Le Conseil municipal aurait également la possibilité de se positionner ce soir sur un secteur 30 km/h et de demander à l'Exécutif de faire le nécessaire pour mettre celui-ci en place.

Les secteurs 30 km/h sont toujours à l'essai, au début, rappelle **le Maire**.

Boris Aellen pense qu'il serait judicieux que ces problématiques redescendent dans les commissions, entre lesquelles il semble y avoir eu un léger souci de communication, car les élus ignoraient que l'instauration d'un secteur 30 km/h sur la route de Gy était à bout touchant.

Une position du Conseil municipal, ce soir, permettrait à l'Exécutif d'aller de l'avant, souligne **la Présidente** en proposant un vote d'intention pour l'instauration, à l'essai, d'un secteur 30 km/h.

Le Maire rappelle qu'il avait communiqué des informations à ce propos. C'était plutôt aux auteurs de la délibération qu'il incombait d'approcher Marc Jaquet pour voir si celle-ci correspondait à la réalité. Si nécessaire, il serait volontiers venu en parler lui-même.

Boris Aellen annonce que les élus annulent la délibération qu'ils avaient soumise au CM.

La Présidente propose de passer au vote.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 12 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions sur 16 CM présents** pour l'instauration d'un secteur 30 km/h, à l'essai, sur la route de Gy.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2021

Boris Aellen, Marc Jaquet, Simona Korff et Coranda Pierrehumbert proposent des corrections, dont il est pris note. Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

4. Communications du Bureau du Conseil

a) Décision de l'ACG pour l'octroi, par le FI, au SIACG d'une subvention de 2,2 mio pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres

La Présidente donne lecture de l'e-mail de **Simona Korff**, adressé au Bureau du CM, qui souhaiterait plus de précisions concernant la protection des données personnelles.

La Présidente rappelle que le SIACG gère entre autres le CMNet. Le mandat pour ce projet n'a pas encore été attribué (appel d'offres, conforme aux AIMP, lancé le 24.8.2021). Comme précisé dans la fiche de synthèse relative à cette décision, le lieu de stockage des données sera défini lors de l'attribution du mandat. Il a toutefois été spécifié dans l'appel d'offres que ces informations ne pourront être traitées et stockées qu'en Suisse, en appliquant des mesures de protection particulièrement élevées.

En outre, l'Exécutif ainsi que les collaborateurs communaux utilisant l'informatique communale ont reçu un e-mail du SIACG à ce sujet. Il fait suite aux préoccupations en relation avec la cyberattaque subie par une commune vaudoise en début d'été. Il amène des précisions sur les mesures de protection du système d'information en place pour les communes genevoises. Le SIACG est doté d'un dispositif et de ressources spécifiquement dédiés à la sécurité des SI (systèmes d'information). Les règlements régissant la sécurité des SI sont inclus dans la politique de sécurité informatique en vigueur depuis 2005. Ils sont accessibles sur l'intranet du SIACG. Le SIACG a également édité quelques rappels sur les bonnes pratiques à adopter en matière de cybersécurité. Il a mis des fiches explicatives à disposition de tous ses utilisateurs.

Avec ce qu'il s'est passé à Rolle, Montreux, en Suisse allemande, **Simona Korff** relève que les données de toutes les communes seront réunies dans un même endroit. Sans être spécialiste, il lui semble qu'un grand nombre de données personnelles de l'ensemble des collaborateurs pourrait alors être hacké.

Michel Vazquez indique que selon le SIACG, le fait de centraliser permet d'avoir des moyens bien plus conséquents pour sécuriser les données que des systèmes hétéroclites au sein de

chaque commune. Leur message était d'emblée assez clair, à savoir que les communes ont des moyens bien supérieurs de par ce fonctionnement. Il faut savoir que les données sont aussi sécurisées sur plusieurs serveurs.

Le SIACG prend ces questions très à cœur et travaille dessus avec attention, conclut **la Présidente**.

b) Demande d'un espace indépendant

Le Bureau et l'Exécutif ont chacun reçu un dossier complet de Carole Osorio, enseignante de pilates à Meinier, qui donne depuis 3 ans des cours au club des aînés dans les combles de son domicile. Pilates & Co, qui pratique les mêmes tarifs que Communes-École car le sport doit être accessible à tous, souhaiterait acquérir un nouvel espace indépendant de son lieu de vie familial pour développer son activité. Ayant entendu le discours des Autorités lors de l'inauguration de la nouvelle école à propos d'espaces encore disponibles, comme dans le bâtiment de l'ancienne garderie, elle s'est adressée à la commune.

Cette demande a été renvoyée à la commission COSC, qui s'est positionnée négativement pour la mise à disposition d'un local à Pilates & Co. En effet, et bien que ces cours soient appréciés et bénéfiques pour une partie de la population, il s'agit d'une activité lucrative privée. Les salles à disposition dans les bâtiments communaux sont réservées à des activités bénévoles ou sociétaires. En outre, la commune subventionne Commune-École pour des cours similaires. Une autre option pourrait par exemple être, pour l'intéressée, de prendre contact avec la Fondation de la Pallanterie, ou d'autres endroits disponibles.

Suite à la position négative de la COSC, un courrier de réponse sera envoyé à Carole Osorio par l'Exécutif.

5. Communications de l'Exécutif

a) Sortie du Conseil municipal

Le Maire remercie, au nom de tous, la commission MASE pour l'organisation de la sortie des autorités meynites, qui était très belle et très sympathique (et la météo très favorable). Tout le monde a bien profité de ce magnifique programme et se réjouit de la prochaine.

b) Séances 2022 du Conseil municipal

Les dates suivantes sont annoncées : 3 février, 10 mars, 7 avril, 12 mai, 16 juin, 15 septembre, 13 octobre, 17 novembre et 8 décembre 2022.

c) Archiviste

Le Maire a le regret d'annoncer le décès de l'archiviste communale, survenu relativement subitement après une courte maladie, à l'âge de 54 ans. Cette personne, avec qui Michel Vazquez avait de nombreux contacts, donnait beaucoup de satisfaction à la commune. La Mairie devra procéder à son remplacement. Des contacts ont été pris avec des communes de la région et Michel Vazquez fera une proposition à l'Exécutif. À terme, la nouvelle archiviste pourrait aussi aider la commune dans le cadre de la GED (numérisation de toutes les archives de la commune).

d) Vœux du Maire et Mérites meynites

Les Vœux du Maire et les Mérites meynites auront lieu le 18.1.2022 à la salle communale.

e) Maison Durisch

Les époux Durisch ont dû quitter leur maison pour des raisons de santé ; cette maison, pour son cachet et son emplacement, intéresse de nombreuses personnes, y compris la commune. Située en zone agricole, elle n'a jamais été exploitée comme telle. La commune a mandaté un expert qui rendra prochainement son rapport sur la maison et le terrain. L'estimation de la valeur de ce bien sera alors connue pour une éventuelle acquisition. Car la commune a été sollicitée, en début d'année, par un certain nombre de collectifs en quête de terrain et d'une maison, afin d'y mener des activités avec les enfants et/ou jeunes Meinites. Le centre du village n'étant pas un lieu idéal, les Autorités réfléchissent à une éventuelle acquisition de ce bien pour répondre aux besoins de la population. L'Exécutif reviendra sans doute à ce propos devant le Conseil municipal lors de sa prochaine séance. Marc Jaquet et Coranda Pierrehumbert ont visité le bâtiment, qui est bien entretenu et serait potentiellement intéressant à exploiter pour des activités communales.

f) Route de Gy, travaux SIG

Marc Jaquet souligne la surprise de la commune, qui a été avisée le jeudi précédent que les SIG débuteraient le lundi suivant des travaux sur la route de Gy. Étant donné la future pose du phonoabsorbant, les SIG ont jugé bon de réaliser ces travaux avant, puisqu'il ne sera plus possible d'intervenir sur ce revêtement avant 5 ans. Les travaux prévus dès la semaine prochaine par la commune en face de La Rampe auraient impliqué l'installation de deux feux dans un périmètre assez proche, ce qui est interdit par la législation. Il est possible que les travaux des SIG soient temporairement stoppés sur ce tronçon et passent directement à la dernière étape, soit la sortie du village. La commune profitera de l'élargissement du trottoir pour rehausser celui-ci à 22 cm. Par un heureux concours de circonstances, ce projet n'avait pas encore été concrétisé, sinon il aurait fallu casser le trottoir pour passer les tubes des SIG, ce qui aurait été assez mal compris.

g) Travaux au Carre d'Amont

Il y aura 3 zones de travaux sur 3 km pendant une semaine.

h) Varlioudes

Des habitants de Covéry se plaignent de mauvaises odeurs. Les contrôles ont révélé quelques branchements mal faits sur les nouveaux bâtiments et la désactivation d'une ancienne pompe de relevage engendrant un trop-plein qui passe dans les eaux claires. Des travaux d'urgence seront faits la semaine prochaine et tout devrait revenir à la normale.

Un délai de 16 semaines sur les commandes a repoussé la mise en place du container à février 2022.

i) Route de Gy, travaux projetés

La commune doit prévoir des passages en chemisage sous la route de Gy. Vu le nombre de travaux actuellement en cours sur cet axe, l'ingénieur a décidé que ceux-ci se feraient début 2022, avant la pose du phonoabsorbant, même si ces travaux se font en souterrain.

j) Repas des aînés

Coranda Pierrehumbert annonce que le repas des aînés est prévu le dimanche 23.1.2022. Il est de tradition que les élus (et leurs conjoints) viennent donner un coup de main. C'est très apprécié par les aînés et très sympathique d'y retrouver les élus. Michel Vazquez enverra un

e-mail pour les inscriptions, avec un délai de réponse au 12 ou 15.11.2021. Le thème défini par la commission est pour l'instant encore secret.

k) Résultats de l'enquête sur le développement durable et la transition écologique – intentions communales en matière d'Agenda 2030

Coranda Pierrehumbert résume pour le Conseil municipal les résultats de l'enquête sur le développement durable et la transition écologique, ainsi que les intentions communales en matière d'Agenda 2030, qui seront présentés à la population le 4.11.2021. Cette présentation sera suivie d'une session de questions/réponses qui participera aussi à la consultation de la population. Cette présentation est à la disposition des élus sur le CMNet.

6. Présentation du projet de budget 2022

Pendant que Virginie Favre et Michel Vazquez distribuent le projet de budget 2022 (deux versions : en 2F 2N et en 6F 3N), **le Maire** rappelle que celui-ci sera voté en 2F 2N. Il remercie la commission FIN – qui s'est penchée avec lui sur ce document et l'a prévalidé – et Virginie Favre pour ce travail conséquent. Les nombreux commentaires qu'elle y a également apportés devraient permettre aux élus de comprendre sans difficulté un maximum de lignes budgétaires.

Il passe en revue le projet de budget 2022 en apportant les explications qui le requièrent et en répondant à quelques questions ; il termine cette présentation sur les investissements 2022.

Concernant l'augmentation des indemnités des élus annoncée par le Maire, **Yannick Dupraz** relève que la priorité de son engagement, c'est le bénévolat et ne souhaite pas pour sa part d'augmentation des indemnités de Conseiller municipal. **Le Maire** lui rappelle que s'il ne souhaite pas bénéficier de son indemnité, il peut faire un don au fonds de bienfaisance de la commune.

À l'issue de cette présentation, **le Maire** rappelle que Virginie Favre, l'Exécutif et la FIN se tiennent à la disposition des Conseillers municipaux pour répondre à leurs questions d'ici le 18.11.2021, date à laquelle le projet de budget 2022 sera voté (en même temps que les amortissements complémentaires 2021, dont les détails seront transmis pour la prochaine séance).

7. Élection d'un représentant au Conseil intercommunal du GIPE (Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge), désigné par le Conseil municipal, en remplacement de Madame Chloé Bourgeois, démissionnaire au 31 juillet 2021

En l'absence d'autre candidature, le Conseil municipal désigne sur acclamations (soit par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 16 CM présents) **Nicolas Baltassat** comme son représentant au Conseil intercommunal du GIPE en remplacement de Chloé Bourgeois.

8. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **Ania Schwab** présente le dossier pour la commission ad hoc Naturalisations.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 16 CM présents**. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

9. Divers

a) Rapport administratif et financier 2020

Pendant que Michel Vazquez distribue des exemplaires du rapport administratif et financier 2020, **le Maire** remercie Sandrine Schweizer, qui l'a réalisé avec beaucoup de brio, de courage, et dans les délais annoncés. Quelques exemplaires sont à disposition à la Mairie et la version numérique sur le site Internet de la commune.

Le rapport administratif et financier 2021 sera distribué, en 2022, en version papier à toute la population.

b) FITIAP

Christophe Berthelet a été stupéfait d'apprendre que le comité du Conseil de fondation de la FITIAP a voté des rémunérations forfaitaires de Fr. 7'000.- mensuels pour la Présidente, le Vice-président et le secrétaire, d'autant qu'une directrice, un ingénieur et une architecte avaient été engagés pour décharger le comité. Il est assez choqué que les représentants de Meinier aient validé cette proposition.

Coranda Pierrehumbert indique que le projet de budget 2022 a été présenté en juin au Conseil de fondation, dont les membres ont tous été surpris par l'enveloppe proposée et ont demandé des explications à propos de cette augmentation. À l'origine, les membres du conseil touchaient des jetons de présence, et les membres du Bureau étaient rémunérés en fonction des heures qu'ils effectuaient (une enveloppe était estimée dans le budget).

Lors de la révision des statuts et du règlement, et au vu de l'augmentation régulière de cette enveloppe, il avait été proposé que les membres du Bureau soient rémunérés au forfait, ce qui devait être intégré au règlement (qui n'a pas encore été adopté). Le Bureau a proposé, en juin, un système de forfaitisation (par séance pour les membres du Conseil, sur forfait pour les membres du Bureau, et un forfait pour la présidence).

Selon les comparaisons faites par le Bureau avec tous les time sheet de ces dernières années, et avec la montée en puissance de la fondation, des dossiers spécifiques très complexes (DDP, négociation énergétique, etc.) ont dû être traités, ces 15 derniers mois. Selon le Bureau, qui a lui-même été surpris de leur aspect chronophage, les bonnes ressources ne sont pas suffisantes au sein de l'administration de la FITIAP pour gérer ces dossiers. Avec la montée en puissance de la fondation, il serait nécessaire de renforcer toute la partie administrative, même si cela a déjà été progressivement fait. Par rapport au calcul de la surface de développement encore à prévoir, cela représenterait encore du travail pour plusieurs équivalents plein temps.

Les membres du Conseil ont aussi été surpris par la soudaine apparition de cette problématique d'organisation, qui n'avait pas encore été évoquée. Le Conseil de fondation, qui est composé par moitié de Collonge-Bellerive et par moitié de Meinier, a préavisé favorablement avec la condition que des mesures soient prises afin que ce nombre d'heures soit diminué et que ces forfaits soient rediscutés en 2022.

Les débats ont été houleux et ont engendré de nombreuses discussions et de bouleversements à la fondation qui sont actuellement en gestation. Il est à relever que la fondation, telle qu'elle est actuellement, n'est pas capable de digérer la masse des gros dossiers. Bien qu'il y ait des compétences au sein du Bureau, ses membres ne doivent pas gérer le travail, mais le superviser.

Les Autorités meynites sont très attentives à cette situation et ont mené de nombreuses discussions, mais l'Exécutif, qui est le premier choqué par les chiffres reçus, ne peut pas, au bout du compte, donner de mot d'ordre à ses représentants.

José Burgos relève qu'il serait tout à fait possible de mandater un consultant externe si cela pose un vrai problème.

Coranda Pierrehumbert rappelle que les communes sont un organe de surveillance, et doivent aussi être attentives à fonctionner en bonne harmonie.

Le Maire, qui soutient complètement Coranda Pierrehumbert, trouve ces montants inadmissibles. Être élu dans une commune, travailler pour le bien commun, c'est de l'altruisme indemnisé ; au sein d'une fondation, cela devient du bénévolat lucratif.

c) Périmètre du préau de l'école

Sur une remarque de **Boris Aellen** qui trouverait opportun de redélimiter les limites entre l'école et les autres utilisateurs des pelouses du centre du village, **le Maire** indique que cela a été discuté avec les enseignants et avec Eduardo Oliveira et Marc Zwahlen, responsable des bâtiments, respectivement de la voirie, qui doivent trouver des modus vivendi. Le préau de l'école s'étend à l'herbe, aussi il y aura toujours des moments où les utilisateurs se côtoieront. Cela sera discuté et négocié entre les intéressés.

Sur une question de **la Présidente**, **le Maire** confirme l'existence d'un règlement de l'école, qui a été transmis aux parents. La place de jeux et les espaces verts sont aussi à disposition de l'école, et il est nécessaire de faire preuve de tolérance.

Sur une remarque de **David-Peter Le**, puis de **Sylvie Barbat**, **le Maire** ajoute que de nouveaux panneaux viennent d'être faits. Si ceux-ci interdisent le passage pendant les récréations, il faut que les habitants puissent cohabiter en bonne intelligence. Une tolérance doit par exemple s'appliquer pour les accès au parking, à la salle communale et au restaurant.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 23h40.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 18 novembre 2021 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

David-Peter Le

.....

Valérie Sella

Annexe : décision votée

Meinier, le 18 novembre 2021/em



Commune de MEINIER

Législature 2020-2025

Séance du Conseil municipal du 21 octobre 2021

Dans sa séance ordinaire, le Conseil Municipal a pris la décision suivante :

Election d'un-e représentant-e au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des Communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (GIPE), désigné-e par le Conseil municipal, conformément aux statuts du GIPE :

- **M. Nicolas BALTASSAT** élu par **16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 16 CM présents**, en remplacement de Mme Chloé BOURGEOIS, démissionnaire.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – Les électeurs de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire ou le conseil administratif.

Valérie SELLA

Meinier, le 29 octobre 2021

Présidente du Conseil Municipal